

chait donc de trois côtés du Lyonnais. Son bailli de Maçon et son sénéchal de Beaucaire comptaient le Lyonnais dans leurs circonscriptions et y portaient, le premier surtout, l'influence française.

L'importance de l'acquisition du Maçonnais relativement à la réunion de Lyon à la France a été jusqu'ici inaperçue. C'est cependant un des faits qui semblent devoir être rangés parmi les causes les plus sérieuses de la réunion. Les idées françaises ne cessèrent de se développer à Lyon dès qu'elles eurent, près de cette ville, un aussi puissant représentant. La politique royale eut dans cet agent un merveilleux moyen de communiquer avec les Lyonnais, de recevoir leurs plaintes, de fomenter leurs révoltes..., etc. De plus l'Église de Lyon avait des terres dans le Maçonnais (1) ; et elle devint ainsi sujette de la France pour ces propriétés.

La réunion du Vivarais à la couronne, heureusement opérée par Philippe le Bel (2), aida aussi la réussite de ses desseins sur Lyon.

Dans le Lyonnais même, le roi n'était pas sans appuis. Les plus importants seigneurs étaient tout disposés à suivre ses lois et préféraient son autorité à celle de l'Église de Lyon, toujours, inquiète et jalouse (3).

Ch. des Ch., J. 259, n° 1 bis. — *Bibl. nat.*, coll. Dupuy (mss.), vol. 96, f° 18 V. V. aussi *l'Art de vérifier Us dates* (éd. 1784), t. H, p. 490-491.

(1) *Arch. du Rhône*, Arm. Cham, vol. 57, n°s 1 et 2. Ces deux pièces nous entretiennent de la vente faite en mai 1239, à l'Église de Lyon, par le comte et la comtesse de Mâcon, des mandements de *Riottier* et de *Villars*. (Le premier de ces lieux semble se trouver aujourd'hui dans le département de l'Ain ; le second, dans celui de Saône-et-Loire.)

(2) V. Edg. Boutaric, *La France sous Philippe le Bel*, p. 405-406.

(3) Ils espéraient sans doute être plus indépendants sous le roi de France. Ils voyaient à côté d'eux l'archevêque et le Chapitre et ne spon-